

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 48-2022

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 110-2020 en date du 16 novembre 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que l'hébergement du portail du musée Alfred Canel est essentiel pour son bon fonctionnement.

DECIDE de signer la proposition financière de la société DECALOG, 1244 rue Henri Dunant, 07500 GUILHERAND-GRANGES, d'un montant de 188.14 € HT, soit 225.77 € TTC, pour l'hébergement allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Fait à Pont-Audemer, le 7 mars 2022

Le Maire



Alexis DARMOIS

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220307-48-AU
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022